

## Suppléant au chef d'équipe de surveillance du Musée de la musique

Le Musée de la musique au sein de la Cité de la musique présente au public 1 000 instruments de la collection nationale qu'il conserve sur un espace de 2 500 m<sup>2</sup>. Il propose également deux expositions temporaires par an. Le service de l'accueil et de la surveillance est organisé en deux équipes de 7 personnes (dont un chef d'équipe et un suppléant).

### **Missions :**

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du service, le suppléant seconde le chef d'équipe dans l'accomplissement de ses missions, le supplée en cas d'absence de ce dernier. A ce titre, tout en assurant une mission d'accueil et de sécurité des visiteurs et des biens, il est force de proposition auprès du chef de service pour toute amélioration dans le fonctionnement de l'activité.

### **Principales activités :**

*En présence du chef d'équipe :*

- Assurer la sécurité des collections, dans les salles d'expositions, permanentes ou temporaires, ainsi que dans les locaux rattachés au musée de la musique ainsi que les zones désignées par le directeur du musée de la musique.
- Accueillir et veiller à la sécurité des visiteurs, dans les zones accessibles au public.
- Respecter et appliquer les consignes de sécurité du musée de la musique.

Pour toutes anomalies ou incidents constatés et notamment avec le public dans les zones d'exposition, le suppléant, en collaboration avec son chef d'équipe, participe à la gestion de l'incident ou de l'anomalie et donc à la résolution des problématiques rencontrées.

*En l'absence du chef d'équipe et en situation de suppléance :*

- Coordonner et encadrer, sur le terrain, l'activité des agents présents dans les espaces d'exposition du musée par délégation du responsable du service. Notamment il (elle) devra gérer les changements de personnel, les prises de pauses sur les postes de travail.
- Procéder à l'ouverture et à la fermeture du musée, conformément aux consignes de surveillance du musée de la musique.
- Assurer, en l'absence du responsable de la surveillance, la bonne marche du service et notamment la gestion de la planification des personnels de surveillance (CDI/CDD)
- Prendre les mesures qu'il (elle) jugerait nécessaires pour assurer la sécurité, la protection et la tranquillité des visiteurs, du personnel, des œuvres, après en avoir informé son supérieur hiérarchique et, le cas échéant notamment les week-ends, le cadre de permanence et/ou le conservateur d'astreinte.
- Rendre-compte, sans délai, au responsable de la surveillance, ou en son absence à l'administratrice du musée, des manquements, des difficultés dans l'exercice de la mission
- Accueillir tout nouvel agent embauché en CDD (gestion logistique et intégration dans l'équipe)

**Compétences requises :**

- Maîtrise confirmée de l'emploi d'agent de surveillance dans tous ces aspects
- Rigueur dans le respect des consignes générales du musée
- Aptitude à l'encadrement et sens des relations humaines
- Ponctualité, réactivité et esprit d'organisation

Les candidatures (CV + lettre de motivation) doivent être adressées à la Direction des Ressources Humaines de la Cité de la musique – 221- avenue Jean Jaurès – 75019 PARIS ou par messagerie « [recrutement@cite-musique.fr](mailto:recrutement@cite-musique.fr) ».